

serving all dystonia-affected persons désservant toutes personnes atteintes de dystonie

Programme de bourses de recherche clinique et de

recherche

La dystonie est un trouble neurologique à multiples facettes. Malgré les progrès de la prise en charge clinique et de la recherche, le diagnostic de dystonie continue d'être, beaucoup trop souvent, retardé ou manqué. Bien que les options de traitement se soient élargies avec l'approbation des toxines botuliques et le succès de la stimulation cérébrale profonde, les patients atteints de dystonie continuent de signaler des difficultés à localiser les médecins qui savent comment évaluer leurs besoins individuels et élaborer un plan de traitement approprié. En outre, il existe un grand besoin de mieux comprendre le trouble dans ses diverses manifestations cliniques et de développer de meilleurs traitements. Cela souligne le besoin urgent de former plus d'experts en dystonie, ce qui peut être mieux réalisé par une formation complémentaire dans les troubles du mouvement avec un accent particulier sur la dystonie.

Aperçu du programme

La Dystonia Medical Research Foundation (DMRF) Canada est heureuse d'offrir une bourse de recherche clinique et de recherche de deux ans pour soutenir la formation de médecins exceptionnellement qualifiés en préparation à leur carrière dans les troubles du mouvement en mettant l'accent sur la dystonie et une compétence spéciale dans l'utilisation des toxines botuliques.

L'objectif de ce programme est d'encourager la croissance et le soutien du domaine des troubles du mouvement au Canada, en mettant l'accent sur la dystonie pour soutenir les patients atteints de dystonie. La citoyenneté canadienne n'est pas une exigence ; toutefois, dans la sélection, la préférence sera accordée aux candidats qui expriment l'intention d'exercer au Canada.

La bourse devrait se concentrer sur la formation à la fois dans l'évaluation clinique et les soins des patients atteints de troubles du mouvement ainsi que sur la recherche clinique en mettant l'accent sur la dystonie. La formation doit être axée sur le patient et inclure une expérience pratique dans les cliniques ainsi que la participation à des réunions et des ateliers professionnels. La bourse sera détenue dans un établissement où le candidat est inscrit à un programme de formation postdoctorale et où le superviseur proposé occupe un poste de professeur.

Conditions d'admissibilité

Les candidats doivent participer à des établissements qui ont établi des programmes de formation dotés de ressources appropriées pour offrir une formation clinique et de recherche sur la dystonie, y compris l'utilisation de la toxine botulique de type A ou de type B dont l'utilisation est approuvée au Canada.

Le candidat doit avoir un mentor à l'établissement ayant une expertise clinique en dystonie, qui élaborera un plan de mentorat pour le boursier. Pour devenir admissible, un établissement doit fournir de

l'information sur l'environnement de formation, le programme d'études, les ressources disponibles et la quantité prévue d'exposition aux patients atteints de dystonie.

Examen et sélection :

Toutes les demandes seraient examinées par les membres du Comité d'examen des bourses de recherche clinique et de recherche du CANADA de LA FRM. Les critères de sélection seront les suivants .

- Qualifications du candidat.
- Qualifications du mentor du candidat.
- Qualité du plan de mentorat.
- Pertinence pour le domaine des troubles du mouvement avec un accent particulier sur la dystonie.
- La capacité et l'intention du candidat d'exercer au Canada après la période de bourse, en particulier dans les régions sous-représentées au Canada.
- D'autres considérations s'harmonisent avec la mission et les objectifs de DMRF Canada.

Les demandes de bourse, qui débuteront le 1er juillet 2025 ou après cette date, doivent être soumises par voie électronique à FRM Canada d'ici le 7 février 2025.

Le boursier sélectionné recevra une allocation de 65 000 \$ CA par année. Aucun coût indirect institutionnel n'est autorisé. <u>La bourse est d'une importance de deux ans</u>.

Exigence en matière de rapports

Le titulaire choisi de cette bourse de recherche clinique devra fournir un rapport écrit qui détaille les principaux apprentissages et observations obtenus au cours de la première année de la bourse. Ce rapport sera dû le 1er juillet 2026. Un rapport final sera attendu trois mois après la finalisation de la bourse (30 juin 2027).

Pour de plus amples renseignements ou des questions, veuillez communiquer avec Archana Castelino, directrice nationale de <u>archanacastelino@dystoniacanada.org</u>